

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

---

## Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 26 mars 2009

### **Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 12 mars 2009**

#### **Point 02 - Communauté de Communes**

02-01 – Compte administratif 2008 – Examen et approbation

02-02 – Compte de gestion 2008 – Examen et approbation

02-03 – Affectation des résultats

#### **02-04 - Budget primitif 2009 – Examen et approbation**

02-05 – Taxes additionnelles

#### **Point 03 – Communauté de communes Déchets**

03-01 – Compte administratif Déchets 2008 – Examen et approbation

03-02 – Compte de gestion Déchets 2008 – Examen et approbation

03-03 – Affectation des résultats

03-04 – Budget primitif Déchets 2009 – Examen et approbation

03-05 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

03-06 – Convention avec le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne

#### **Point 04 – Administration générale**

04-01 – Renouvellement du contrat de l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles

04-02 – Renouvellement du contrat du technicien territorial

04-03 – Contrats à durée indéterminée – avenant n°1

**Point 05 – Protection et Mise en valeur de l'Environnement / gestion des ressources / Programme Leader – Convention avec le Pays du Sundgau**

**Point 06 – Aménagement de l'espace – Participation financière à l'Eurodistrict Trinational de Bâle**

**Point 07 – Vie Scolaire sportive sociale et culturelle communautaire / Animations jeunes été 2009 :**

L'an deux mille huit, le 26 mars à 19 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président Jean-Marie BELLIARD en date du 20 mars 2009.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER titulaire et Martine NAEGELEN de suppléante de BRINCKHEIM

Danielle GASSER suppléante de KAPPELEN

Gérard ARBEIT titulaire de KOETZINGUE

Daniel ADRIAN titulaire de LANDSER  
Raphaël POIRIER titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire de MAGSTATT-LE-BAS

René RAPP de MAGSTATT LE HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire et Paul-Bernard MUNCH suppléant de SIERENTZ  
Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ  
Benoît MARICHAL suppléant de SIERENTZ  
Bruno KWAIST titulaire de SIERENTZ

Louis GUBIANI titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Aloyse SCHUFFENECKER suppléant de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Christian BAUMLIN titulaire et Jean-Jacques MUNCK suppléant de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire et Philippe RAPP suppléant de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Laurent SUTTER suppléant de KOETZINGUE

François TISCHMACHER suppléant de LANDSER  
Jean-Claude SCHUMACHER suppléant de LANDSER

Mathieu WILHELM suppléant de MAGSTATT LE BAS

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT LE HAUT

Gérard BENTZINGER suppléant de RANTZWILLER

Véronique STIERLIN suppléante de SCHLIERBACH

Pierre D'AMORE suppléant de SIERENTZ

Martin BOEGLIN titulaire de SIERENTZ

Chantal ISSENHART suppléante de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire et Bertrand HARTMANN suppléant de STEINBRUNN LE BAS

Denis WACH suppléant de STEINBRUNN LE HAUT

Bruno SIMLER suppléant de STETTEN

Hubert FEYERTAG suppléant de UFFHEIM

Gilles LITZLER suppléant de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Roger ZINNIGER suppléant de ZAESSINGUE

Secrétaire : Jean-Pierre MONROSE, chargé de mission

## **Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 12 mars 2009**

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 12 mars 2009 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté et signé par les membres présents.

## **Point 02 – Communauté de Communes**

### **02-01 – Compte administratif 2008 – Examen et approbation**

Le compte administratif dressé par Jean-Marie BELLIARD, Président, est présenté au Conseil de Communauté ;

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Attribution	Section	Exercice 2008				Clôture 2008
		BP+DM 2008 Dépenses	Dép.de l'exercice	BP+DM 2008 Recettes	Rec. de l'exercice	Résultat (Exc.+) (Déf. -)
Communauté de Communes	Fonct.	2 306 657	1 607 791,87	2 306 657	2 362 330,98	754 539,11
	Inv.	554 786	195 431,73	554 786	349 268,37	153 836,64
Total inv + fonct/exp.		2 861 443,00	1 803 223,60	2 861 443,00	2 711 599,35	908 375,75
Total colonnes fonct./expl.		2 306 657,00	1 607 791,87	2 306 657,00	2 362 330,98	754 539,11
Total colonnes inv.		554 786,00	195 431,73	554 786,00	349 268,37	153 836,64

**constate** aussi bien pour la comptabilité que les identités de valeurs avec les indications des balances de la trésorerie relatives, au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

## 02-02 – Compte de gestion 2008 – Examen et approbation

Le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de M. Jean-Marie BELLARD, Président.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel peut se résumer ainsi n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2008

Attribution	Section	Exercice 2008				Clôture 2008
		BP+DM 2008 Dépenses	Dép.de l'exercice	BP+DM 2008 Recettes	Rec. de l'exercice	Résultat (Exc.+) (Déf. -)
Communauté de Communes	Fonct.	2 306 657	1 607 791,87	2 306 657	2 362 330,98	754 539,11
	Inv.	554 786	195 431,73	554 786	349 268,37	153 836,64
Total inv + fonct/exp.		2 861 443,00	1 803 223,60	2 861 443,00	2 711 599,35	908 375,75
Total colonnes fonct./expl.		2 306 657,00	1 607 791,87	2 306 657,00	2 362 330,98	754 539,11
Total colonnes inv.		554 786,00	195 431,73	554 786,00	349 268,37	153 836,64

## 02-03 – Affectation des résultats 2008

VU le compte administratif 2008,

VU les balances de la trésorerie 2008 et, la concordance entre les deux comptes,

### Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

**affecte** les résultats 2008 de la manière suivante :

#### RESULTAT DE CLOTURE 2008

Budgets	Section	Résultat	Montants	Besoin de Financement	Solde
Communauté de Communes	Fonct.	Excédent	754.539,11		
	Inv.	Excédent	153.836,64		

#### Communauté de communes :

Résultat de fonctionnement mis au :

002 Excédent de fonctionnement reporté 754.539,11

Résultat d'investissement mis au :

001 - Excédent d'investissement reporté 153.836,64

## 02-04 – Budget primitif 2009 - Examen et approbation

Monsieur le Président soumet au Conseil de la Communauté, la proposition de budget primitif 2009.

La balance générale est arrêtée comme suit :

**Budget :**

<u>Fonctionnement</u>
En dépenses et en recettes : 2.460.547,- €
<u>Investissement</u>
En dépenses et en recettes : 326.693,- €

Le budget est voté par

- 21 voix (dont 2 procurations)

## 02-05 - Taxes additionnelles

Afin de recouvrir le produit nécessaire à l'équilibre du budget figurant au compte 7311 du Budget de la Communauté de Communes, d'un montant de **426.226 €**

Il est proposé de maintenir les taxes additionnelles 2009 à :

- taxe d'habitation	1,24%
- taxe foncier bâti	1,45%
- taxe foncière non bâti	6,59%
- taxe professionnelle	1,47%

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**Reconduit** les taxes additionnelles pour l'année 2009, à savoir :

- **taxe d'habitation**            **1,24%**
- **taxe foncier bâti**            **1,45%**
- **taxe foncière non bâtie** **6,59%**
- **taxe professionnelle**    **1,47%**

## **Point 03 – Communauté de Communes Déchets**

### **03-01 – Compte administratif Déchets 2008 – Examen et approbation**

Le compte administratif Déchets dressé par Jean-Marie BELLIARD, Président, est présenté au Conseil de Communauté ;

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**lui donner acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Attribution	Section	Exercice 2008				Clôture 2008
		BP+DM 2008 Dépenses	Dép.de l'exercice	BP+DM 2008 Recettes	Rec. de l'exercice	Résultat (Exc.+) (Déf. -)
Déchets	Fonct. Inv.	1 663 463 573 504	1 188 703,60 61 179,39	1 663 463 573 504	1 643 660,43 66 683,29	<b>454 956,83</b> 5 503,90
Total inv + fonct/exp.		2 236 967,00	1 249 882,99	2 236 967,00	1 710 343,72	460 460,73
Total colonnes fonct./expl.		1 663 463,00	1 188 703,60	1 663 463,00	1 643 660,43	454 956,83
Total colonnes inv.		573 504,00	61 179,39	573 504,00	66 683,29	5 503,90

**constate** aussi bien pour la comptabilité que les identités de valeurs avec les indications des balances de la trésorerie relatives, au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

### **03-02 – Compte de gestion Déchets – Examen et approbation**

Le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de M. Jean-Marie BELLIARD, Président.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et

celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### COMPTE DE GESTION 2008

Attribution	Section	Exercice 2008				Clôture 2008
		BP+DM 2008 Dépenses	Dép.de l'exercice	BP+DM 2008 Recettes	Rec. de l'exercice	Résultat (Exc.+) (Déf. -)
Déchets	Fonct.	1 663 463	1 188 703,60	1 663 463	1 643 660,43	<b>454 956,83</b>
	Inv.	573 504	61 179,39	573 504	66 683,29	5 503,90
Total inv + fonct/exp.		2 236 967,00	1 249 882,99	2 236 967,00	1 710 343,72	460 460,73
Total colonnes fonct./expl.		1 663 463,00	1 188 703,60	1 663 463,00	1 643 660,43	454 956,83
Total colonnes inv.		573 504,00	61 179,39	573 504,00	66 683,29	5 503,90

### 03-03 – Affectation des résultats Déchets 2008

VU le compte administratif Déchets 2008,

VU les balances de la trésorerie 2008 et, la concordance entre les deux comptes,

#### Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

**affecte** les résultats 2008 de la manière suivante :

#### Affectation des résultats 2008

Budgets	Section	Résultat	Montants	Besoin de Financement	Solde
Com Com Déchets	Fonct.	Excédent	<b>454.956,83</b>		
	Inv.	Excédent	<b>5 503,90</b>		

#### Communauté de Communes - Déchets

Résultat de fonctionnement mis au :

002 Excédent de fonctionnement reporté **454.956,83**

Résultat d'investissement mis au :

001 - excédent d'investissement reporté **5 503,90**

### 03-04 – Budget Déchets 2009 – Examen et approbation

Monsieur le Président soumet au Conseil de la Communauté, la proposition de budget déchets 2009.

La balance générale est arrêtée comme suit :

<b>Budget Déchets :</b>	<u>Fonctionnement</u>	
	En dépenses et en recettes :	1.781.006,- €
	<u>Investissement</u>	
	En dépenses et en recettes :	647.627,- €

Le budget est voté par

- 21 voix pour (dont 2 procurations)

### **03-05 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Afin de recouvrir le produit attendu figurant au compte 7331 du Budget de la Communauté de Communes Déchets, d'un montant de 952.114,- €

Il est proposé de maintenir la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à **9,81%**, sur la base prévisionnelle de 9.705.547 €

#### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

**Vote** la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères à hauteur de 9,81% sur la base prévisionnelle à la TEOM 2009.

### **03-06 – Convention avec le SIVOM de l'Agglomération mulhousienne**

Vu la délibération en date du 28 octobre 1999 par laquelle une convention a été passée avec le SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne pour le traitement des ordures ménagères dans l'usine d'incinération à Sausheim

#### Exposé :

Le comité d'administration du SIVOM de l'Agglomération mulhousienne a validé une version actualisée de la convention signée en 1999. Par cette convention, le SIVOM s'engage à traiter à l'usine d'incinération les ordures ménagères et assimilées de notre EPCI.

Elle prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2009 sur la base d'un coût à la tonne prenant en compte les dépenses et recettes d'exploitation, les frais de fonctionnement, les amortissements, les frais d'administration et de personnel du syndicat.

Le SIVOM indique en janvier à la collectivité, le coût prévisionnel pour l'année en cours. Une régularisation du montant de la facturation pourra être effectuée par le SIVOM au plus tard avant le 30 avril de l'exercice n + 1, sur la base du coût réel issu du compte administratif.

Le coût prévisionnel pour l'année 2009, d'une tonne de déchets traités est estimé à 101,50 € HT + 5,50 € de TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)

#### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

**approuve** la convention à intervenir avec le SIVOM de l'Agglomération mulhousienne

**habilite** Monsieur le Président à la signer

## **Point 04 – Administration générale**

### **Point 05 – Protection et Mise en valeur de l'Environnement / gestion des ressources / Programme Leader – Convention avec le Pays du Sundgau**

Vu la délibération en date du 06 juin 2007 point 04-02 par laquelle le Conseil de Communauté a adhéré à la démarche de création d'un GAL Groupe d'Action Locale sur le territoire de compétence du Pays du Sundgau, du Pays de Saint Louis et des 3 Frontières.

#### Exposé

Le comité régional de sélection des Groupes d'Action Locale pour la période 2007-2013 a retenu à l'unanimité la candidature conjointe des Pays du Sundgau et du Pays de Saint-Louis et des Trois frontières permettant ainsi la mise en œuvre du programme LEADER sur les territoires concernés :

Mesures agro environnementales, dispositifs de soutien à la diversification de l'économie agricole, aides au développement du tourisme rural et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel en complémentarité et cohérence avec les démarches de GERPLAN et de Charte Intercommunale de Développement.

Le Pays de Sundgau va assurer les tâches relevant de son travail d'animation et de gestion évalué à 475.387 € couvrant les frais de personnel (1,5 temps plein) frais de déplacement, fourniture, matériel, loyer etc.) ; il bénéficiera à ce titre de financements et le solde à charge sera abondé par les onze Communautés de Communes constituant le GAL

Le montant prévisionnel de la participation de notre Communauté de Communes est de 5.913,94 € pour l'année 2009

L'appel à participation se poursuivra jusqu'en 2013 dernière année du programme LEADER selon l'échéancier suivant

6.154,09 € en 2010

6.405,58 € en 2011

6.668,96 € en 2012

6.944,81 € en 2013

Les années 2014 et 2015 feront également l'objet d'un appel à participation de compensation dans le cadre de la clôture du programme.

Un bilan financier sera fait chaque année avec réajustement l'année suivante.

#### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

**habilite** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre notre Communauté de Communes et le Pays du Sundgau, jointe à la présente délibération et reprenant les dispositions énoncées pour la mise en œuvre du programme du Groupe d'Action locale du Sundgau

inscrit les dépenses au Budget 2009 et suivants conformément à la convention

## **Point 06 – Aménagement de l'espace – Participation financière à l'Eurodistrict Trinational de Bâle**

Vu la délibération en date du 08 février 2007 (point 02) par laquelle le Conseil de Communauté adhère à l'Eurodistrict Tri national de Bâle.

Vu la délibération en date du 24 octobre 2007 point 02-01 par laquelle le Conseil de Communauté vote une participation financière pour l'année 2008

### Exposé :

L'ensemble des maires a pu mesurer l'importance d'être partie prenante dans les actions à mener par l'ETB lors de la présentation faite par son directeur Frédéric DUVINAGE salle du Conseil ; par ailleurs les représentants de notre Communauté de Communes ont participé aux assemblées qui se sont déroulés depuis.

En 2009, une adhésion pleine et entière avec la participation financière afférente s'impose en ce qui concerne les projets suivants :

- 1) **fonctionnement d'ETB** qui comprend le secrétariat d'ETB et celui du bureau des commissions du conseil consultatif à hauteur de 6.000 €
- 2) **Projet mobilité**: il consiste en une étude pour améliorer la desserte en transports sur l'ensemble du territoire constitué par l'Euro District à hauteur de 2.319 €
- 3) **IBA** (International Baustellung A) à hauteur de 5.506 €

Soit un total de 13.925 € dont 100€ de cotisation à reconduire pour 2010 et 2011

Sur avis favorable du Bureau,

### **Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité**

**approuve** cette participation financière d'un montant de 13.925 € pour 2009, et la reconduit pour 2010 et 2011

**inscrit** la dépense aux budgets 2009, 2010, 2011

## **Point 07 – Vie Scolaire sportive sociale et culturelle communautaire / Animations jeunes été 2009 :**

Vu la délibération en date du 17 juin 2004 (point 04-04) approuvant l'organisation communautaire été 2009

### Exposé

Au vu du succès des animations organisées en 2008, un programme 2009 est élaboré sur les bases suivantes :

- 1) **4 en 1**

Quatre sorties communautaires **4 EN 1** en partenariat avec l'association les Francas, du lundi 3 au jeudi 6 août, pour les 12-17 ans, sur la base de 24 jeunes avec participation de la CCPS à hauteur de 120€, soit  $24 \times 120 = 2880€$  idem 2008 (Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF).

Coût pour les familles de l'ordre de  $245€ - 120€$  (CCPS) = 125€. Pour mémoire le coût pour les familles en 2008 était de  $240€ - 120€ = 120€$  (24 participants en 2008).

## **2) activité voile**

Sur la base nautique de Reiningue en partenariat avec l'association cercle de voile de Mulhouse, du lundi 10 au vendredi 14 août, pour les enfants et les jeunes de 6 à 17 ans, sur la base de 36 inscriptions avec participation de la CCPS à hauteur de 120€, soit  $36 \times 120 = 4320€$  idem 2008, (contrat Enfance Jeunesse avec la CAF).

Coût pour les familles de l'ordre de  $245€ - 120€$  (CCPS) = 125€. Pour mémoire, le coût pour les familles des activités voile en 2008 était de  $241€ - 120€ = 121€$  (27 participants en 2008).

## **3) camp d'adolescents**

A Embrun dans les Alpes pour 10 jeunes âgés de 14 à 17 ans, du samedi 4 au vendredi 17 juillet soit 13 nuits, en partenariat avec la commune de Saint Louis, avec la participation de la CCPS à hauteur de 120 €, soit  $10 \times 120 = 1200€$  idem 2008 (Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF).

Les dates restent à confirmer. Coût pour les familles de l'ordre de  $700€ - 120€$  (CCPS) = 580€. Pour mémoire, le coût pour les familles du séjour à Embrun du 8 au 18 juillet 2008 soit 10 nuits était de 555€ (10 participants en 2008).

La facturation est faite directement aux familles et à la Communauté de Communes pour la part qu'elle prend à charge.

## **4) Formation BAFA**

En partenariat avec l'association les Francas, afin de permettre aux jeunes d'intégrer l'animation sur le territoire dans de bonnes conditions. Cette formation se déroule sur deux ans et trois étapes

Pour mémoire, les stages de formation générale précédents se sont déroulés à Noël 2005 et Noël 2007. Cette nouvelle session de formation générale sera ouverte à 15 participants. La participation de la CCPS est calculée à raison de 150€ par stagiaire repartis à hauteur de 75€ pour le stage de formation générale et 75€ pour le stage d'approfondissement (Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF). Les dates restent à définir.

## **5) NOUVEAU : SEJOUR JEUNE EN AVRIL**

Ce projet a vu le jour suite à une rencontre avec des jeunes du territoire et sur l'initiative de deux adolescents. Il a pour objectif l'implication des jeunes dans la démarche de projet.

Suite à plusieurs échanges et réunions de préparation avec les jeunes, le choix s'est porté sur un séjour dans les Vosges pendant la période des vacances scolaires d'avril. Nous avons opté pour une approche écologique du voyage. Les déplacements se feront à pied et les activités seront principalement liées à la nature et concernent 10 jeunes âgés de 14 à 17 ans.

Ce séjour avec hébergement organisé en partenariat avec l'association Les Francas se déroulera du dimanche 26 avril au samedi 2 mai soit 6 nuits.

L'hébergement se fera 3 nuits sous yourtes au col de grosse pierre près de Gérardmer dans un espace naturel géré par l'association transhumances puis 3 nuits à l'Auberge de la Drosera située à Gérardmer.

La participation de la CCPS est calculée à hauteur de 120€ par enfant au même titre que les autres activités (loisirs neige et loisirs été) soit  $10 \times 120€ = 1200€$ . Le coût pour les familles devrait être de  $408€ - 120€ (CCPS) = 288€$ .

**Le Conseil de Communauté, après délibération  
A l'unanimité**

**approuve** le programme d'animations jeunes été 2009 tel qu'exposé

**confirme** l'inscription faite au budget 2009

**sollicite** la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse ou tout autre dispositif

**confie** à la commission enfance et jeunes la finalisation de ces animations

**habilite** Monsieur le Président à signer toute convention, avec

- l'association les Francas de Belfort, 17 rue Michelet 90000 BELFORT,
- l'association Cercle de Voile de Mulhouse sise Route de Wittelsheim BP 21 68950 REININGUE
- la ville de Saint-Louis toute convention et facture

et facture dans la limite de la participation de la CCPS énoncée ci-dessus.

## **INTERVENTIONS**

Le Président Jean-Marie BELLIARD remercie l'assemblée d'avoir approuvé les comptes administratifs 2008, en son nom et en celui de son prédécesseur Guy PICQUET, Président de la Communauté de Communes jusqu'à la fin de son mandat.